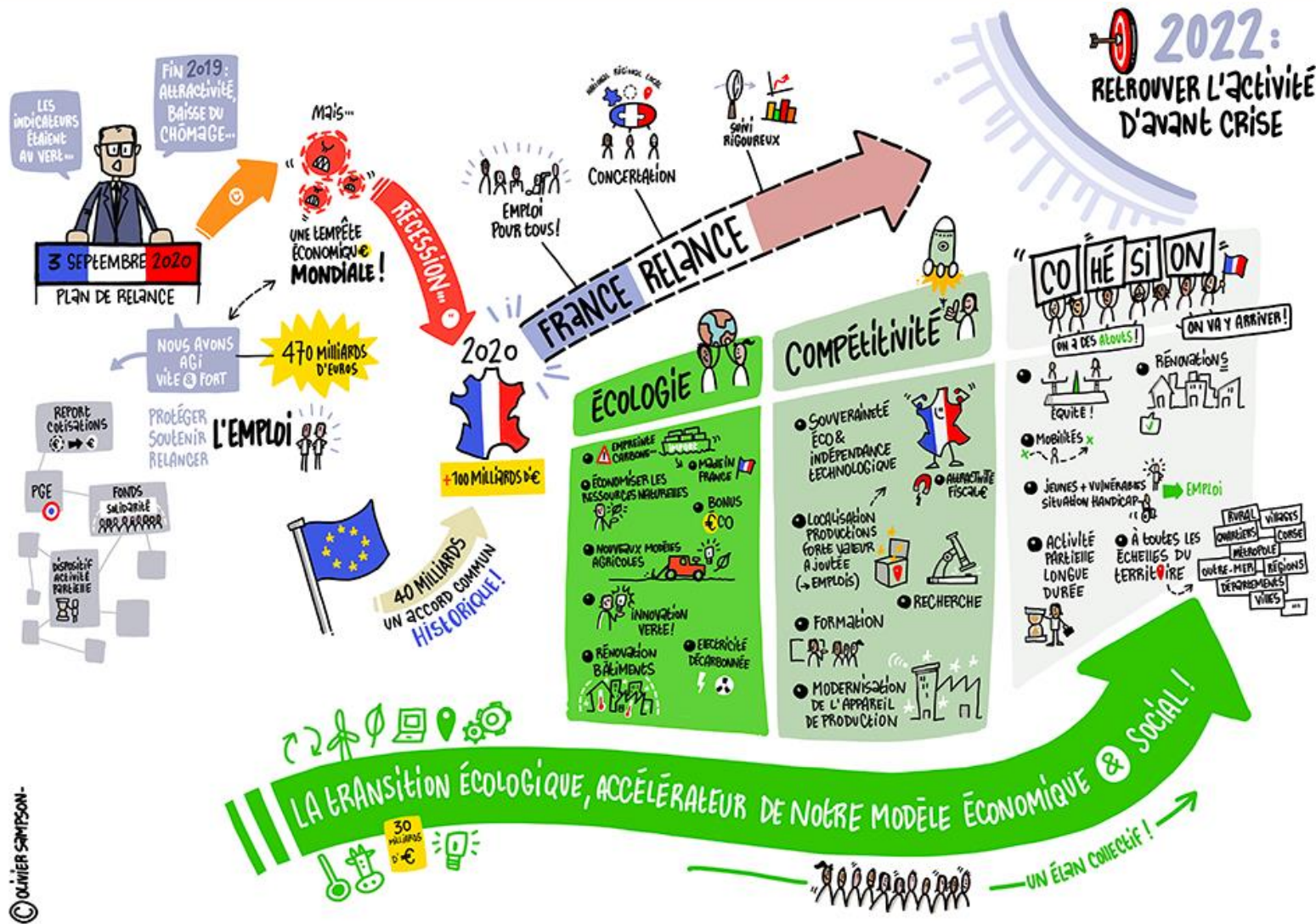


TPE/PME

Comment bénéficier des mesures du Plan de relance

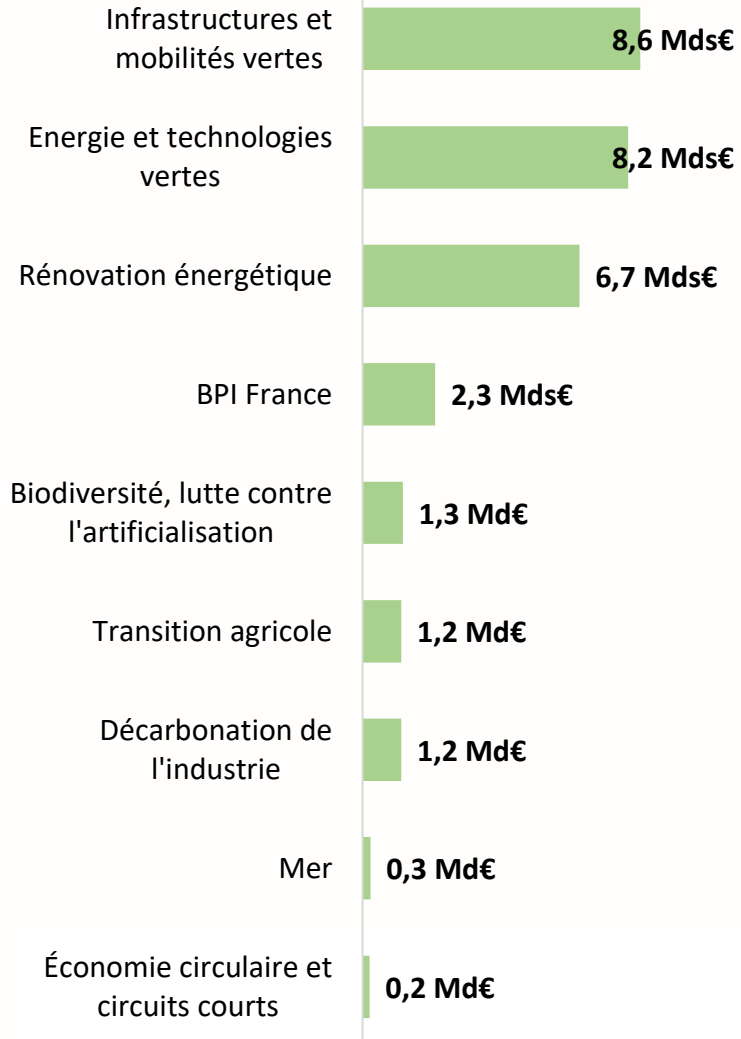
UPE 06 – Webinaire du 1^{er} décembre 2020



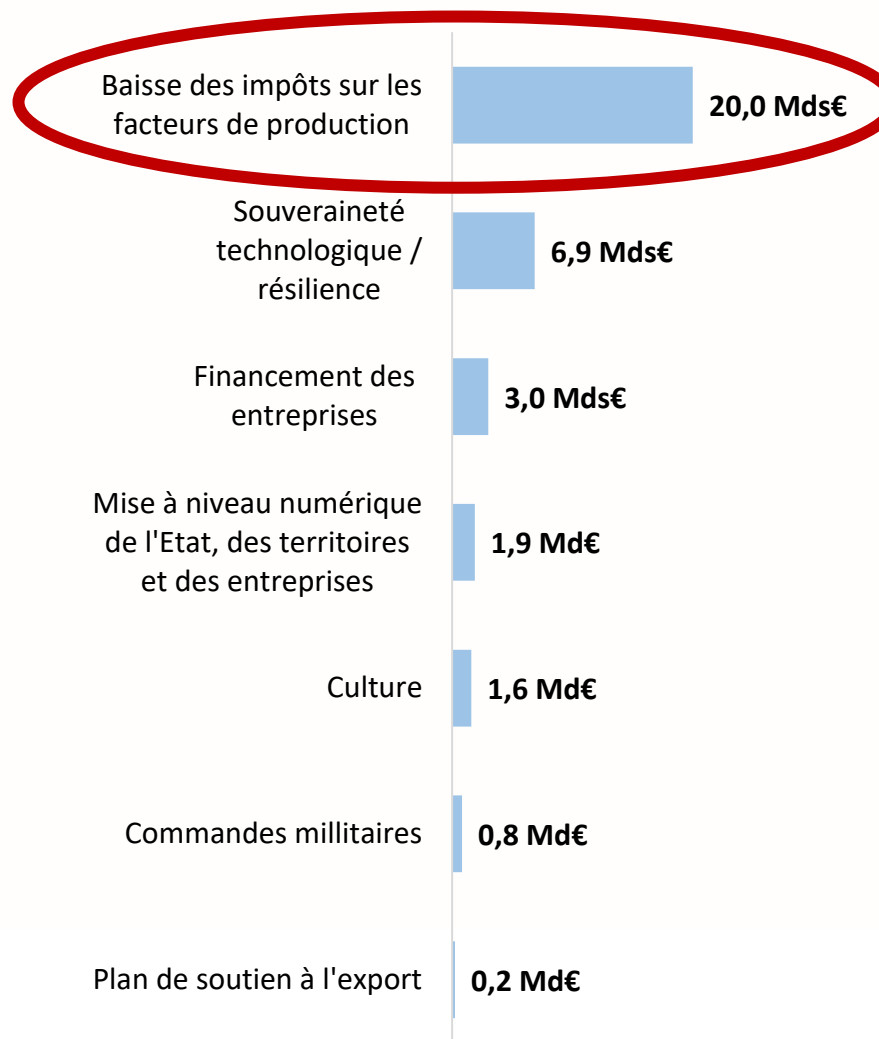
© OLIVIER SIMPSON

UN PLAN DE RELANCE À 100 MDS€ SUR 2 ANS

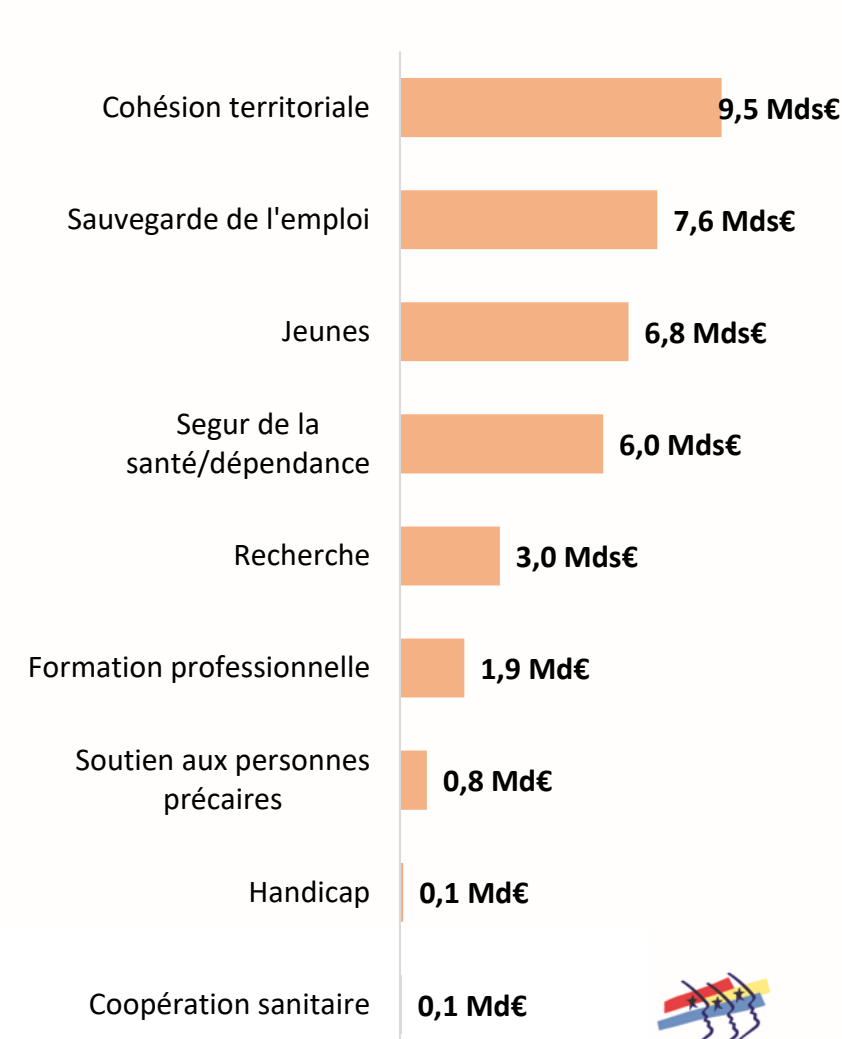
30 mds€ dédiés à l'écologie



34 mds€ dédiés à la compétitivité



36 mds€ dédiés à la cohésion sociale



PLUS DE LA MOITIÉ DU PLAN FLÉCHÉ VERS LES ENTREPRISES

	Soutien direct aux entreprises ou aux secteurs/filières	Administrations / marchés publics	Ménages	Non différencié
Ecologie 30 mds€	9,6 mds dont : 1,7 mds de subventions diverses 2,5 mds de financement Bpifrance 2,6 mds de plans aéro et auto 2 mds pour l'hydrogène vert	12,9 mds	3,9 mds	4 mds
Compétitivité 34 mds€	30,5 mds dont : 20 mds impôts de production 3,5 mds fonds propres (avec 0,5 du PIA) 2 mds de subventions diverses	2,3 mds		1,6 Md
Cohésion 36 mds€	11,6 mds dont : 7,6 mds d'APLD 2,7 mds pour apprentissage et contrat pro. 1,2 Md de prime à l'embauche	19,3 mds	0,8 mds	4,1 mds
Total 100 mds€	51,7 mds	34,5 mds	4,7 mds	9,7 mds

EXÉCUTION DU PLAN « FRANCE RELANCE »

UNE GOUVERNANCE NATIONALE ET TERRITORIALE

I Au niveau national :

- un **Conseil de suivi de la relance** présidé par le **Premier ministre**
- un **Comité de pilotage de la relance** présidé par le **ministre de l'Economie, des Finances et de la Relance**, se réunira chaque semaine
- un **Conseil interministériel**, présidé par le **Premier ministre**, se réunira tous les 6 mois, pour acter des redéploiements de crédits

I Au niveau territorial :

- des **comités de suivi régionaux animés par les préfets de région** (avec des « sous-préfets à la relance » juniors et sans pouvoir d'instruction)

I Un engagement sur la transparence :

- Un **tableau de bord des projets dans les territoires et des indicateurs de suivi** seront régulièrement rendus public : reporting de l'exécution du plan au Parlement tous les deux mois

CONTREPARTIES AU PLAN DE RELANCE :

- | **le plan contient déjà DES CONTREPARTIES, MAIS ... long débat à l'AN qui a abouti à 3 contreparties :**
- | **Décarbonation** : pour les entreprises employant plus de 50 salariés, d'établir un bilan simplifié de leurs émissions de gaz à effet de serre ;
- | **Egalité F/H** : pour les entreprises employant plus de 50 salariés :
 - de publier sur leur site internet le résultat obtenu à chacun des indicateurs de l'index,
 - de fixer des objectifs de progression de chacun de ces indicateurs, de publier ces objectifs sur leur site internet, et le cas échéant les mesures de correction et de rattrapage.
- | **Dialogue social** : de communiquer au CSE le montant, la nature et l'utilisation des aides dont elles bénéficient au titre des crédits de la mission Plan de relance, dans le cadre de la consultation annuelle sur les orientations stratégiques de l'entreprise.

OÙ SE RENSEIGNER SUR LES AIDES ET APPELS À PROJET

- Site France Relance : Accès simplifié aux mesures de « France Relance » par profil d'utilisateur et typologie de besoins (écologie, emploi, financement, santé...)
- Documents utiles recensant les différents guides et brochures à destination des entreprises mis en place par le Gouvernement

| Lien : Documents utiles | economie.gouv.fr



Le guide des dispositifs à destination des entreprises industrielles rassemble l'ensemble des mesures mobilisables par le secteur industriel dans le cadre du Plan de relance. Il s'adresse aux TPE, PME et ETI afin de les accompagner dans la reprise de leur activité.

📄 Téléchargez le guide à destination des entreprises industrielles [PDF - 10 Mo]



Le guide des mesures de relance des exportations se présente comme une boîte à outils prête à l'emploi pour apporter aux entreprises exportatrices l'information, l'accompagnement, le financement et la visibilité dont elles ont besoin à l'international.

📄 Téléchargez le guide à destination des entreprises exportatrices [PDF - 648 Ko]



Le guide « décarbonation de l'industrie » présente les dispositifs ouverts aux entreprises pour soutenir l'utilisation de procédés industriels plus sobres en énergie et moins émetteurs de gaz à effet de serre et la décarbonation de la chaleur industrielle.

📄 Téléchargez le guide consacré à la décarbonation de l'industrie [PDF - 2,6 Mo]



Le document présente l'aide aux investissements vers l'industrie du futur pour soutenir les PME industrielles par la diffusion du numérique et les nouvelles technologies. Le guichet est ouvert du **27 octobre 2020** au **31 décembre 2020**.

📄 Téléchargez le flyer aide vers l'industrie du futur [PDF - 664 Ko]

- Tableau de bord de suivi des appels à projets du Medef mis à jour régulièrement pour faciliter la participation aux appels à projet en cours et permettre de trouver les liens des cahiers des charges et s'y inscrire

ACCOMPAGNEMENT DES ADHÉRENTS

| Lancement le 21/09 d'une plateforme "Action Relance"

- Coordonner les demandes/questions des fédérations, MT et MR :
 - Une équipe dédiée
- Ecouter nos adhérents en vue de bâtir une FAQ avec Bercy :
 - Une adresse email dédiée actionrelance@medef.fr
- Communiquer via plusieurs canaux :
 - Un extranet dédié au suivi du Plan
 - Une newsletter bimensuelle envoyée avec le Medef Hebdo, partageant les réponses aux questions
 - Un webinaire mensuel ouvert à tous les adhérents afin de diffuser encore plus largement les questions-réponses et d'avoir un temps d'échange « live »
 - Des informations "flash"



| En parallèle, le dispositif d'accompagnement covid19@medef.fr est poursuivi, avec un niveau de sollicitation important depuis la rentrée (droit du travail, assurance maladie, protocoles, ...)

APPELS À PROJET EN COURS

Volet	Nom	Objectif	Date de clôture
Technologies vertes	<u>Écosystèmes territoriaux hydrogène</u>	Investissement, (re)localisation ou renforcement d'unités de production, dans les filières et chaînes de valeur stratégiques	17.12.2020
	<u>Briques technologiques et démonstrateurs hydrogène</u>	Soutenir l'innovation Soutenir des projets de démonstrateurs, de pilotes ou de premières commerciales sur le territoire national	31.12.2022
Compétitivité/ Souveraineté	<u>Souveraineté et soutien à l'investissement industriel</u>	Investissement, modernisation et renforcement de filières et chaînes de valeur stratégiques dans les secteurs stratégiques suivants : Aéronautique, Automobile, Nucléaire, Agro-alimentaire, Santé, Electronique, Intrants essentiels de l'industrie (chimie, matériaux, métaux) et Télécommunications 5G	1.06.2021
	<u>Projets industriels pour les territoires</u>	Soutenir des investissements à dimension industrielle	Au fil de l'eau

APPELS À PROJET À VENIR

Volet	Nom	Objectif	Entrée en vigueur
Transition agricole	<u>Structuration de filières</u>	Accompagner des projets structurants, qui s'inscrivent dans une démarche collective mobilisant différents maillons d'une ou de plusieurs filières et impliquant des entreprises	Fin 2020
Rénovation énergétique	<u>Energiesprong</u>	Déployer des solutions industrielles innovantes et intégrées pour la rénovation énergétique	01.01.2021
	<u>Transition écologique et rénovation énergétique des TPE/PME</u>	Accompagner la transition écologique grâce à la mise en place d'un crédit d'impôt, le financement de diagnostics et un accompagnement des entreprises	01.01.2021

SUIVI DES PROJETS INDUSTRIELS DE MODERNISATION ET DE RELOCALISATION

316 projets validés au 18/11/2020

TYPE_ENTREPRISE	
PME	210
ETI	69
Grande Entreprise	28
TPE	8
Laboratoire de recherche	1

VOLET_RELANCE	
Verdissement	196
Indépendance / Compétitivité	120

MESURE	
AAP Soutien aux investissements de modernisation de la filière aéronautique	107
AAP Relocalisation - Soutien aux projets industriels dans les territoires	95
AAP Soutien aux investissements de modernisation de la filière automobile	89
AAP Relocalisation - Soutien aux projets dans les secteurs critiques	25

REGION	
Bourgogne-Franche-Comté	55
Pays de la Loire	48
Auvergne-Rhône-Alpes	46
Centre-Val de Loire	32
Hauts-de-France	27
Nouvelle-Aquitaine	27
Occitanie	25
Grand Est	17
Île-de-France	17
Bretagne	7
Normandie	7
Provence-Alpes-Côte d'Azur	7
Corse	1

Source : Outil de suivi du déploiement des appels à projet industrie – [Portail des données ouvertes du Ministère de l'Economie, des Finances, et de la Relance](#)

GUICHET DECARBONATION

- Dispositif destiné à aider les entreprises industrielles à s'équiper pour améliorer leur efficacité énergétique. 3 grandes familles de matériel sont éligibles :
 - la récupération de force ou de chaleur
 - l'amélioration du rendement énergétique d'appareils ou d'installations,
 - les matériels moins émetteurs de gaz à effet de serre, alternatifs à des matériels ou des procédés alimentés par des énergies fossiles

Type d'entreprise	Montant des projets	Procédure d'attribution	Calcul de l'aide	Date de clôture
Entreprises industrielles de toutes tailles	Moins de 3 millions d'euros	Après vérification préalable de l'éligibilité du projet sur devis, les paiements seront versés sur présentation des factures par l'Agence de Service des paiements (ASP)	L'aide est calculée directement selon : <ul style="list-style-type: none">- le coût d'acquisition du matériel- le taux défini dans l'arrêté du 7 novembre 2020 Ce dernier est compris entre 10 et 50 % du coût d'acquisition du matériel, en fonction de l'équipement et de la taille de l'entreprise	31.12.2022

GUICHET NUMERISATION

- Ce dispositif permet aux entreprises du secteur de bénéficier d'un **appui de trésorerie** concomitamment à leurs investissements de transformation vers l'industrie du futur.
- L'aide prend la forme d'une **subvention pour l'acquisition d'un bien inscrit à l'actif immobilisé et affecté à une activité industrielle sur le territoire français**. Le montant de l'aide et la liste des biens éligibles sont définis par décret et par arrêté

Type d'entreprise	Montant	Procédure d'attribution	Calcul de l'aide	Date de clôture
PME/ETI	Pas de montant minimal de dépenses éligibles	<p>- Avant de commander son bien, l'entreprise fait une demande de subvention auprès de l'ASP en complétant impérativement en ligne le formulaire de demande de subvention</p> <p>- Après avoir payé son bien, l'entreprise fait une demande de paiement auprès de l'ASP en complétant impérativement en ligne le formulaire de demande de subvention</p>	<p>Le taux de subvention est de 40% limité à :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 200 000 € correspondant au plafond autorisé par le régime de minimis, - 800 000 € correspondant au plafond autorisé par le régime temporaire covid si l'entreprise y est éligible. <p>Au-delà des limites imposées par ces deux régimes d'aide, les PME peuvent bénéficier d'une subvention au titre du régime d'aide PME, sans limite de montant, avec un taux de :</p> <ul style="list-style-type: none"> - 20% pour les petites entreprises qui sont définies comme des entreprises qui emploient moins de 50 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ou le total du bilan annuel n'excède pas 10 millions d'euros ; - 10% pour les moyennes entreprises qui sont définies comme des entreprises qui emploient moins de 250 personnes et dont le chiffre d'affaires annuel ne dépasse pas 50 millions d'euros ou le total du bilan annuel n'excède pas 43 millions d'euros <p>Lien : Aide en faveur des investissements de transformation vers l'industrie du futur ASP (asp-public.fr)</p>	31.12.2020

Plan de relance | Focus numérique



- | 7 milliards d'euros annoncés par Cédric O.
- | Soutien à l'innovation (dont numérique) via le Programme d'Investissements d'Avenir (PIA 4).
- | Focus sur les enjeux numériques suivants :
 - Poursuite du **Plan France Très Haut Débit**.
 - Soutien à l'**inclusion numérique** ; lutte contre l'**illectronisme**.
 - **Formation** (abondement des CPF sur les filières stratégiques, dont le numérique).
 - Transformation numérique des **TPE/PME**.
 - Transformation numérique de l'**Etat**.

Numérisation des TPE/PME | accompagnement

Guide pratique à destination des TPE/PME

- | Recense les conseils et les bonnes pratiques numériques, comprend 3 étapes :
- | être visible en ligne
- | informer et garder le contact avec ses clients en faisant connaître son offre
- | développer la vente par le retrait de commande, la livraison à domicile ou la vente en ligne

Plateforme « Clique mon Commerce » de France Relance :

- | Référencement des offres de solutions numériques labellisées.
- | Offres promotionnelles et tarifs réduits.



France Num :

- | Annuaire par territoire et par besoin de prestataires pour accompagner la transformation numérique.
- | Centralisation des aides disponibles par Région.



Numérisation des TPE/PME | aides disponibles

| Aides régionales référencées sur France Num :

| en Région PACA :

- | [Coach Digital](#) : mise à disposition d'experts.
- | Dispositif [REACTION](#) : subvention d'investissement (2K€ à 5K€) pour les entreprises jusqu'à 20 ETP subissant une fermeture administrative totale ou partielle.

| Subvention *Industrie du Futur* du plan de relance :

- | Subvention directe pour l'industrie.
- | Demande auprès de l'Agence de Services et de Paiement (ASP) avant la commande de l'équipement.



Financez votre projet de transformation numérique

Renseignez une commune ou un code postal.

Vous êtes une entreprise de ?

Votre entreprise a été créée il y a combien de temps ?

Votre secteur d'activité ?

A combien évaluez-vous votre besoin d'aide financière ? (€)

CONSULTEZ VOTRE RECOMMANDATION FINANCIÈRE



Numérisation des TPE/PME | aides à venir

Subvention de l'Etat de 500€ pour les commerces subissant une fermeture administrative :

- ┆ Budgétisée dans PLFR 4 ; guichet (ASP) ouvert à partir de janvier 2021.
- ┆ Liste des biens et services éligibles en cours d'élaboration.



Projet « IA Booster » du Plan de relance :

- ┆ Pour TPE/PME/ETI de tous secteurs ayant un premier niveau de maturité numérique.
- ┆ 1^{ère} enveloppe budgétisée dans PLFR 3 ; mise en œuvre par BPI France début 2021.